251217-22 DL – Avenants aux conventions Petites Villes de Demain

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 décembre 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.
Le Comité Syndical ainsi réuni le 17 décembre 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 14 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein de la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur au 3 rue du Balat à Rieupeyroux.

Date d'envoi de la convocation	12/12/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (2) :
BOUYSSIE Jean-Michel, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (43) :
ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc , CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEDRE Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel BOUYSSIÉ

L'Etat a lancé en octobre 2020 le programme Petites Villes de Demain (PVD) afin de soutenir les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, en complément du programme Action Cœur de Ville destiné à des communes de plus grande taille. Le programme PVD vise à améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer le rayonnement territorial et accompagner les trajectoires de transition écologique des collectivités membres **tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

En décembre 2020 ont été annoncées les 19 communes aveyronnaises lauréates au programme dont 7 sur le PETR Centre Ouest Aveyron : **Réquista, Decazeville, Rieupeyroux, Marcillac-Vallon, Rignac, Naucelle / Baraqueville.**

Le PETR a accompagné les collectivités concernées dans la rédaction de leurs candidatures, projets de territoire et contrats PVD, en lien avec le travail effectué au titre des contrats Bourgs-Centres Occitanie. Il a également créé un réseau des chefs de projet PVD du Centre Ouest Aveyron, qu'il anime, permettant ainsi le partage d'expérience et un apport d'information et d'expertise.

Le PETR est cosignataire des contrats PVD. Il s'engage dans ce cadre à :

- Mettre à disposition les éléments de diagnostic et d'analyse visant à mieux appréhender le fonctionnement du territoire,
- Activer le partenariat mis en place dans le cadre de la réflexion menée sur les Bourgs-centres,
- Assurer l'interface avec l'Etat au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),
- Favoriser l'échange d'expériences entre les collectivités candidates,
- Participer aux comités de projet,
- Mettre à disposition son ingénierie technique et financière pour la mise en œuvre des actions.

Au cours des années de mise en œuvre, le programme a permis le financement, avec des crédits de l'Etat, d'un poste de chef de projet à hauteur de 75%, une ingénierie bienvenue et maintenant reconnue.

Cependant, les conventions PVD prévoient ce financement jusqu'en mars 2026. Aussi, l'ANCT a récemment proposé de **prolonger les financements des chefs de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026.** Pour cela, il convient de préparer des avenants simples de prolongation de la durée des conventions, sur la base du modèle d'avenant en annexe, indiquant que le programme PVD se termine au 31/12/2026 et non plus au 31/03/2026 pour l'ensemble des contrats PVD : **Réquista, Decazeville, Rieupeyroux, Marcillac-Vallon, Rignac, Naucelle / Baraqueville.**

⇨ Il est proposé aux membres du Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants aux conventions cadres Petites Villes de Demain du PETR.

⇨ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants aux conventions cadres Petites Villes de Demain du PETR.
- d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 18 DEC. 2025
Publié ou notifié le : 18 DEC. 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance,
Jean-Michel Bouysse

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenants aux conventions Petites Villes de Demain

Date de décision: 17/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2025

Numéro de l'acte : 251217_22DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20251217-251217_22DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4
Domaines de competences par themes
Amenagement du territoire

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 251217-22-DL Avenants conventions PVD.pdf (99_DE-012-200050565-20251218-251217_22DL-DE-1-1_1.pdf)